

N° 2

REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
29/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 11

Présents 9

Votants 10

OBJET

Conseil d'Administration
AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2025

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 20h14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*L'an deux mille vingt-six, le six mai à dix-huit heures,
Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Salle
de réunion du CCAS, en séance publique, sous la présidence de
Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire.*

Etaient présents :

M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, Mme TOUTAIN, Mme
CHEVALIER, M. BOCQUILLON, M. TOSOLINI, M. ESPAÑA, M.
LE COINTE, Mme MORTEL, M. TOUPET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absents :

- Mme BENEAT Virginie
- M. TOUPET Jean-Luc (procuration donnée à
M. BOCQUILLON Alain)

Secrétaires de séance :

- Mme TOUTAIN Juliette
- M. TOSOLINI Franck

COMMUNE DE CAMON
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 06 MAI 2026
DELIBERATION N°060526DE0002

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Considérant que l'instruction sur la comptabilité des Collectivités Territoriales prévoit d'établir un Compte Administratif qui retrace les opérations de dépenses et de recettes dont les écritures ont été vérifiées conformes avec le Compte de Gestion du Comptable Public, et de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice N-1,

Résultats 2025 :

	<u>Résultat</u> <u>C.A 2024</u>	<u>Virement à</u> <u>la section</u> <u>d'Investissement</u>	<u>Résultat de</u> <u>l'exercice 2025</u>	<u>Chiffres 2025</u> <u>à prendre en compte</u> <u>pour l'affectation</u> <u>du résultat</u>
Investissement	A 6 625.75 euros	B	C 2 899.02 euros	D=A+B+C 9 524.77 euros
Fonctionnement	A 99 980.92 euros	B	C 11 496.60 euros	E=A-B+C 111 477.52 euros

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de CAMON

DELIBERE

Et décide d'affecter le résultat comme suit : 111 477.52 euros.

- Section de fonctionnement :

-

Article 002 : excédent de fonctionnement reporté, affectation de l'excédent reporté de fonctionnement 2025, soit 111 477.52 euros.

Après en avoir délibéré

Pour : 9

Contre : 0

Blancs : 1

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Du :

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président du CCAS,
M. Stéphane TELLIEZ

